



CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes, je soussigné donne avis public que :

Les membres du conseil municipal siégeront à 20 h à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, aux dates indiquées ci-dessous pour les séances ordinaires de l'année 2023

- Lundi 16 janvier
- Lundi 17 avril
- Lundi 10 juillet
- Lundi 16 octobre
- Lundi 13 février
- Lundi 8 mai
- Lundi 14 août
- Lundi 13 novembre
- Lundi 13 mars
- Lundi 12 juin
- Lundi 11 septembre
- Lundi 11 décembre

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Antoine Audet".

Antoine Audet
Directeur général et greffier